AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0506
FR0010458729-FS0251

23 avril 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IMPLANET

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 avril 2015, la société Nyenburgh Holding B.V.[1] (Beursplein 5, 1012JW, Amsterdam, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 avril 2015, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société IMPLANET et détenir 480 094 actions IMPLANET représentant autant de droits de vote, soit 4,63% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions IMPLANET sur le marché.

[1] La société Nyenburgh Holding B.V. est détenue par seize actionnaires. Aucun de ces derniers ne détient plus de 20% du capital de cette société.

[2] Sur la base d'un capital composé de 10 367 080 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.